

COMMUNAUTE DE COMMUNES ESSOR DU RHIN

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ESSOR DU RHIN DE FESSENHEIM DE LA SEANCE DU 30 Juin 2014.

Sous la présidence de Monsieur François BERINGER, Président.

L'an deux mille quatorze, le trente du mois de juin à 19 heures 30, le conseil communautaire dûment convoqué en date du 25 juin 2014, s'est réuni sous la présidence de Monsieur François BERINGER, Président.

Membres présents : Sandrine BLONDEAU, Claude BRENDRER, Christine GANTNER, Frédéric GOETZ, Jérôme HEGY, Mario HEGY, Philippe HEID, Liliane HOMBERT, Marie-Jeanne KIEFFER, Cédric LEPAUL, Jean-Louis LIBSIG, Henri MASSON, Agnès MATTER-BALP, Florent OTT, Thierry SCHELCHER, Etienne SIGRIST, Sonia WALTISPERGER et Sylvain WALTISPERGER.

Membre(s) absent(s) ayant donné procuration : Etienne SARTORIO à Liliane HOMBERT

Membre(s) absent(s):

Secrétaire de séance : M. Cédric LEPAUL, Vice Président, assisté par M. Fabrice KRIEGER, directeur général des services.

Etaient invités par ailleurs : Mme Christine VEILLARD, responsable du Centre des Finances Publiques de Neuf Brisach, excusée.
M. Michel HABIG, conseiller général du canton d'Ensisheim, excusé.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres et personnes présents. Il ouvre la séance à 20h00. puis aborde l'ordre du jour en précisant qu'il est proposé de rajouter un point intitulé « **Motion de soutien à la Brigade verte** ». Le conseil communautaire approuve.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 12 mai 2014
2. Communications – informations (Rapports d'activité 2013 CCER & Ruche, FPIC, BP 2014...)
3. Compte rendu des actes accomplis par le Président dans le cadre de ses délégations permanentes
4. Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) : désignation d'un représentant
5. Mission Locale Jeunes : désignation d'un représentant
6. Association de la Maison de la Nature du Vieux Canal : désignation d'un représentant
7. Association des Maires du Haut Rhin (AMHR) : désignation de deux représentants
8. Modification des statuts communautaires
9. Gestion des déchets :
 - 9.1 Agence Départementale de la Maîtrise des Déchets (ADMD) : Approbation des nouveaux statuts et désignation d'un délégué
 - 9.2 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets : Année 2013

10. Admissions en non-valeur
11. Zones d'activités intercommunales : vente de terrain - Délibération rectificative
12. Vente de l'ancien dépôt militaire à Blodelsheim
13. Tourisme : signature d'une convention avec le Pays Rhin-Vignoble Grand Ballon pour la création d'une carte touristique
14. Petite enfance : construction d'un nouveau multi accueil à Munchhouse
15. Attribution d'une subvention
16. Remboursement aux communes de la participation aux syndicats des collèges : Attribution de fonds de concours
17. Convention nationale de l'Assemblée des Communautés de France (ADCF)
18. Ressources humaines
19. Motion de soutien à la Brigade verte
20. Divers

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 12 mai 2014

Le procès-verbal de la séance du 12 mai 2014 est approuvé sans observation.

2. Communications – informations (Rapports d'activité 2013 CCER & Ruche, FPIC, BP 2014...)

Rapport d'activités 2013 de la CCER et de la Ruche : le Président rappelle que l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales prévoit la présentation d'un rapport annuel d'activités de la communauté de communes. Deux documents, qui ont été communiqués par mail le 27 juin consécutivement à l'ordre du jour, présentent la communauté de communes, puis rappelle les actions menées en 2013, compétence par compétence. Il sera diffusé à l'ensemble des communes en vue de sa présentation devant les conseils municipaux par les délégués communautaires. Leur lecture offrira aux nouveaux élus une information complète sur les actions de la communauté de communes. Ils ont été élaborés dans le cadre d'un travail collectif avec les services. Ils figurent en **annexe**.

Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes (FPIC) : il appartient à la communauté de communes et ses communes membres de se prononcer sur la répartition du prélèvement entre l'EPCI et ses communes membres. A l'instar des années précédentes, le bureau communautaire réuni le 16 mai 2014 propose la répartition dite « de droit commun ». Aucune délibération n'est nécessaire dans ce cas. La part intercommunale 2014 s'élève à 214 308 €. M. Philippe HEID a déploré l'augmentation importante de la part des communes membres au titre du FPIC 2014 (300 % en moyenne).

BP 2014 : par délibération du 24 février 2014 et sur proposition de la commission finances réunie en amont à plusieurs reprises, le conseil communautaire a adopté le budget primitif 2014 de la communauté de communes au montant de 16 217 742 € (montant total cumulé).

Il est proposé de prendre connaissance de ce document. Un tableau synthétique est transmis à tous les délégués et commenté. Il figure en **annexe**.

Départ d'un agent : M. le Président informe l'assemblée de la démission de Mlle Dorine FRICKER le 12 juin dernier avec effet au 12 août 2014 (préavis de 2 mois). En conséquence, le recrutement d'un nouvel agent sera engagé dans les prochains jours pour assurer les missions du poste à l'accueil de la communauté de communes.

Le conseil communautaire prend acte de ces communications.

3. Compte rendu des actes accomplis par le Président dans le cadre de ses délégations permanentes

Rapporteur : M. Claude BRENDER, Vice-président.

Conformément aux prescriptions légales, le Président informe le conseil communautaire des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été données.

Maîtrise d'ouvrage déléguée - Rustenhart : Création d'un groupe scolaire

Le président a signé l'acte de sous-traitance avec paiement direct suivant :

Lot	Désignation	Titulaire	Adresse	Montant initial du marché TTC	Nouveau montant du marché après répartition en € TTC
13	Chauffage	BRUMER	Pfastatt	187 904,29 €	179 532,29 €
	Sous-traitant à paiement direct n°1	LINGENHELD	Ste Croix en Plaine	0,00 €	7 000,00 €
	Commentaires : Acte de sous-traitance à paiement direct n° 1 - Lot n° 3 relatif à divers travaux de chauffage, puits de captage et fouilles.				

Le conseil communautaire prend acte de ces informations légales.

4. Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) : désignation d'un représentant

Rapporteur : M. François BERINGER, Président.

Le conseil est invité à désigner un représentant pour siéger à la Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS).

Traditionnellement, ce représentant est le Président de la communauté de communes.

Aucun autre candidat ne se déclare.

Après délibération, le conseil communautaire désigne à l'unanimité, M. François BERINGER pour siéger à la CLIS.

5. Mission Locale Jeunes : désignation d'un représentant

Rapporteur : M. François BERINGER, Président.

Le Président explique que la communauté de communes est membre de la Mission Locale qui accompagne les jeunes de 16 à 25 ans dans leurs démarches d'insertion dans la vie professionnelle.

Cette association suit en particulier les contrats aidés tels que les contrats d'avenir ou les contrats uniques d'insertion/contrats d'accès à l'emploi. Elle est un partenaire régulier de la communauté de communes.

Ses statuts attribuent à la communauté de communes un siège à l'assemblée générale.

Après délibération, le conseil communautaire désigne à l'unanimité, M. François BERINGER pour siéger à l'assemblée générale de la Mission Locale Jeunes.

6. Association de la Maison de la Nature du Vieux Canal : désignation d'un représentant

Rapporteur : M. François BERINGER, Président.

Les statuts de l'Association de la Maison de la Nature du Vieux Canal prévoient que la communauté de communes est membre de droit. Le conseil est invité à désigner la personne qui va la représenter au sein de cette association.

Le Président propose de renouveler le mandat confié en 2013 à M. Frédéric GOETZ, Vice-président de la communauté de communes chargé de l'environnement et de l'aménagement du territoire qui est candidat.

Après délibération, le conseil communautaire désigne à l'unanimité, M. Frédéric GOETZ pour siéger à l'Association de la Maison de la Nature du Vieux Canal.

7. Association des Maires du Haut Rhin (AMHR) : désignation de deux représentants

Rapporteur : M. François BERINGER, Président.

Le Président explique que les statuts de l'Association des Maires du Haut Rhin attribuent au sein de son comité directeur, deux sièges de délégués aux communautés ayant une population totale inférieure ou égale à 20 000 habitants.

Il est proposé que ces représentants soient le Président de la communauté de communes et son 1^{er} Vice-président qui sont tous deux candidats.

Aucun autre candidat ne se déclare.

Après délibération, le conseil communautaire désigne à l'unanimité, M. François BERINGER et M. Claude BRENDER en qualité de délégués au comité directeur de l'Association des Maires du Haut Rhin.

8. Modification des statuts communautaires

Rapporteur : M. François BERINGER, Président.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-17 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 72234 du 22 décembre 1982 portant constitution du District Essor du Rhin ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 3646 du 19 décembre 2000 portant transformation du District Essor du Rhin en communauté de communes et l'arrêté préfectoral n° 2006-220-2 du 8 août 2006 modifiant l'arrêté susvisé ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2010-365-2 du 30 décembre 2010 autorisant la commune de BALGAU à se retirer de la communauté de communes Essor du Rhin en vue d'adhérer à la communauté de communes du Pays de Brisach au 1^{er} janvier 2011 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013 266-0013 du 23 septembre 2013 constatant le nombre total et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la communauté de communes Essor du Rhin à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux de 2014 ;

Vu les statuts actuels de la communauté de communes Essor du Rhin ;

Il est rappelé que la communauté de communes Essor du Rhin a la volonté d'accompagner le déploiement du haut-débit sur son territoire et d'assurer un rôle dans les activités socio-éducatives des collèges de proximité ;

Il s'agit aussi de mieux faire coïncider les statuts actuels avec les compétences de la communauté de communes ;

Ainsi Monsieur le Président demande au conseil communautaire d'approuver la présentation aux conseils municipaux de la modification des statuts telle qu'elle figure dans la présente délibération relative à l'extension de ses compétences ;

Il rappelle que pour être effective, cette modification des statuts devra être approuvée par délibérations concordantes par la majorité qualifiée des conseils municipaux – les 2/3 des conseils représentant la moitié de la population ou la moitié des conseils représentant les 2/3 de la population. Les conseils municipaux disposeront de 3 mois, à compter de l'adoption des présents projets de statuts par le conseil communautaire, pour délibérer pour ou contre cette révision statutaire.

Aussi il est proposé les modifications suivantes :

Article 1er est remplacé par : La communauté de communes Essor du Rhin a été créée par arrêté préfectoral n° 003646 du 19 décembre 2000, modifié par les arrêtés préfectoraux n° 2006-220-2 du 8 août 2006, n° 2010-365-2 du 30 décembre 2010 et n° 2013266-0013 du 23 septembre 2013. Elle comprend les communes de Blodelsheim, Fessenheim, Hirtzfelden, Munchouse, Roggenhouse, Rumersheim-le-Haut et Rustenhart.

Article 4 est remplacé par : Selon les règles prévues à l'article L 5211-6-1 du code général des collectivités territoriales, la communauté de communes Essor du Rhin est administrée par un conseil composé de délégués de chaque commune dont le nombre est déterminé au prorata de sa population, selon le critère ci-après :

- Jusqu'à 1000 habitants : 2 délégués
- De 1001 à 2000 habitants : 3 délégués
- De 2001 à 3000 habitants : 4 délégués
- Plus de 3000 habitants : 5 délégués

Sur la base de ce mode de répartition des sièges et les données INSEE des recensements, la répartition des sièges est la suivante :

Communes	Nombre de sièges
Blodelsheim	3
Fessenheim	4
Hirtzfelden	3
Munchhouse	3
Roggenhouse	2
Rumersheim-le-Haut	3
Rustenhart	2
Total	20

La répartition fera l'objet d'une réactualisation pendant la durée du mandat.

Article 5 est remplacé par : Les compétences

Les compétences obligatoires :

Conformément à l'article 5214-16 I du Code Général des Collectivités Territoriales, la communauté de communes Essor du Rhin exerce de plein droit en lieu et place des communes membres, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, des compétences relevant de chacun des groupes suivants:

1° Aménagement de l'espace :

- ✚ Adhésion au syndicat mixte pour l'élaboration, la modification et la révision du SCOT "Rhin Vignoble Grand Ballon"
- ✚ Consultation sur l'élaboration et la révision des POS et/ou PLU communaux
- ✚ Adhésion au syndicat mixte du Pays "Rhin Vignoble Grand Ballon"
- ✚ Elaboration, révision, approbation et mise en œuvre de la charte intercommunale de développement et d'aménagement
- ✚ Elaboration, animation du Plan de Gestion de l'Espace Rural et Périurbain (GERPLAN) et mise en œuvre des actions communautaires définies dans le document cadre
- ✚ Création, développement et gestion du Système d'Informations Géographiques (SIG)
- ✚ Constitution de réserves foncières en vue de la réalisation d'actions dans le cadre des compétences de la communauté de communes Essor du Rhin

- + Création, aménagement, entretien des pistes et itinéraires cyclables et des sentiers de randonnée sur le territoire de la Communauté de communes hors agglomération
- + Participation au déploiement du haut-débit sur le territoire de la communauté de communes (domaines des communications électroniques conformément à l'article L1425-1 du code général des collectivités territoriales)

2° Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté de communes

- + Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire la zone d'activités de la Hardt à Blodelsheim, la zone industrielle Koechlin à Fessenheim et toutes les futures zones d'activités
- + Création, aménagement et gestion de la pépinière d'entreprises La Ruche à Fessenheim, d'ateliers relais et d'hôtels d'entreprises sur les zones d'activités d'intérêt communautaire
- + Etudes et actions de promotion dans le domaine économique, organisation d'un salon de l'artisanat et des métiers, gestion d'une Plateforme pour l'Emploi Transfrontalier (PETra)
- + Participation financière aux activités mises en œuvre par "l'Association des Professionnels de la Hardt" et à des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion, de l'accès à l'emploi et de la création/reprise d'entreprises (Mission Locale, Plateforme d'Initiative Locale...)



Les compétences optionnelles :

Conformément à l'article 5214-16 II du code général des collectivités territoriales, la communauté de communes exerce des compétences dans le domaine suivant :

- Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
 - + Mise en place d'un tableau de bord des consommations d'énergie et suivi des éventuelles surconsommations ou dysfonctionnements dans les bâtiments communautaires
 - + Collecte, transport, élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés
 - + Aménagement, entretien et gestion des déchèteries.
 - + Participation financière aux actions en faveur de la promotion de l'environnement sur le territoire de la communauté de communes et aux activités mises en œuvre par l'association de la Maison de la Nature du Vieux Canal à Hirtzfelden.

Les compétences facultatives

La communauté de communes Essor du Rhin exerce les compétences suivantes :

- Transports
 - ✚ Transport collectif des habitants des communes membres de la Communauté de communes vers les équipements sportifs, culturels et de loisirs
 - ✚ Etude et réalisation du transport à la demande par délégation du Conseil Général

- Actions de promotion du tourisme
 - ✚ Participation aux actions mises en œuvre par les Offices de Tourisme.
 - ✚ Participation financière pour l'aménagement et l'entretien de l'île du Rhin, des anciennes gravières et des friches militaires destinées à une reconversion à des fins touristiques
 - ✚ Création, aménagement et gestion de campings publics
 - ✚ Etude sur le développement touristique du territoire de la communauté
 - ✚ Participation financière aux actions en faveur du tourisme sur le territoire de la communauté de communes

- Accueil de la petite enfance
 - ✚ Aménagement, gestion et développement du Relais d'Assistants Maternels (RAM)
 - ✚ Participation financière pour l'équipement des Assistants Maternels (AMAT)
 - ✚ Aménagement, entretien et gestion des multi-accueils à Fessenheim et à Munchhouse

- Activités culturelles et sportives
 - ✚ Etude, création, aménagement et gestion d'une piscine
 - ✚ Etude, création, aménagement et gestion d'une salle de spectacles
 - ✚ Participation financière aux activités mises en œuvre par "l'Association Essor de la Culture et du Sport"
 - ✚ Participation financière à des associations opérant dans le domaine de la jeunesse et aux actions de formation de l'UDBA 68, de l'UP REGIO, du BAFA, du BAFD, dans le respect du principe d'exclusivité
 - ✚ Participation financière à la formation de dirigeants et encadrants associatifs.

- Activités scolaires
 - ✚ Organisation des activités physiques et sportives des écoles en soutien technique des enseignants et en collaboration avec l'Education Nationale
 - ✚ Participation financière aux activités socio-éducatives des collèves

- Personnes âgées
 - ✚ Adhésion au syndicat mixte Communautés de communes Porte de France Rhin Sud et Essor du Rhin pour la construction, l'extension et l'équipement de l'EHPAD (Etablissement Hospitalier pour Personnes Agées Dépendantes) "Les Molènes" à Bantzenheim

- Assistance technique et administrative aux communes membres
 - ✚ Mise à disposition et gestion de la banque de matériels communautaires
 - ✚ Maîtrise d'ouvrage déléguée à la demande des communes membres

- Adhésion au syndicat mixte du Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) Centre Hardt Rhin Supérieur

- Gestion, aménagement et entretien des locaux d'habitat et des locaux techniques et administratifs pour la Gendarmerie Nationale à Blodelsheim, conformément à l'article L 1311-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

- Mise en place d'un guichet unique d'information et de conseil dans les domaines de l'emploi, de l'insertion, de la formation et des affaires sociales

- Animation de la jeunesse
 - ✚ Elaboration, pilotage, coordination et suivi des contrats socio-éducatifs, la communauté de communes ayant en charge la réalisation des actions communautaires inscrites dans ces contrats

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité l'ensemble de ces propositions.

Décide de notifier cette délibération aux communes membres qui disposeront d'un délai de 3 mois pour délibérer sur la présente proposition de révision statutaire ;

Charge Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.

9. Gestion des déchets :

9.1 Agence Départementale de la Maîtrise des Déchets (ADMD) : Approbation des nouveaux statuts et désignation d'un délégué

9.1.a Approbation des nouveaux statuts : Ce point est retiré de l'ordre du jour.

9.1.b Désignation d'un délégué :

Rapporteur : M. François BERINGER, Président.

Le conseil est invité à désigner un délégué pour siéger à l'Agence Départementale de la maîtrise des Déchets.

Le Président propose de renouveler le mandat confié en 2008 à M. Frédéric GOETZ, Vice-président de la communauté de communes chargé de l'environnement et de l'aménagement du territoire qui est candidat.

Après délibération, le conseil communautaire désigne à l'unanimité, M. Frédéric GOETZ pour siéger à l'ADMD.

9.2 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets : Année 2013

Rapporteur : M. Frédéric GOETZ, Vice-président.

Le décret du 11 mai 2000 prévoit la présentation au conseil communautaire d'un rapport annuel concernant le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Ce document est à soumettre aux conseils municipaux des communes membres de la communauté de communes avant le 30 septembre 2013.

Le rapport annuel pour l'année 2013 qui a été joint à l'ordre du jour comprend une analyse technique, financière et statistique du service déchets.

Il est demandé aux délégués communautaires de bien vouloir prendre connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets et d'émettre un avis.

Suite à l'exposé de M. Frédéric GOETZ, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Emet un avis favorable sur le rapport relatif au prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2013 (annexe).

10. Admissions en non-valeur

Rapporteur : M. François BERINGER, Président.

Le Trésorier de la communauté de communes a présenté aux fins d'admission en non-valeur un état de produits irrécouvrables d'un montant total de 231 € se rapportant à l'exercice 2012.

Les motifs de l'admission en non-valeur sont les suivants :

- Procès-verbal de carence – poursuite sans effet - combinaison infructueuse d'actes

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire de fixer la créance à admettre en non-valeur d'un montant de 231 € à l'article 6541 au Budget annexe ordures ménagères 2014.

Suite à l'exposé de M. François BERINGER, Président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Autorise ces écritures au Budget annexe Ordures Ménagères telles que mentionnées ci-dessus ;

Autorise M. le Président à signer tous les documents nécessaires.

11. Zones d'activités intercommunales : vente de terrain - Délibération rectificative

Rapporteur : M. Sylvain WALTISPERGER, Vice-président.

Par délibération du 24 juin 2013, le conseil communautaire a autorisé la vente d'un terrain de 21,18 ares dans la zone industrielle Koechlin au profit de la société Diffort Diffusion ou toute société qui s'y substituerait dans le même but (SCI HAVANA en l'occurrence) pour un prix TTC de 37 996,92 €, frais d'arpentage, de notaire et fiscaux en sus, à la charge de l'acquéreur.

A tort et par erreur, la TVA sur la marge applicable au prix de vente a été calculée au taux de 19,6 % alors que le taux en vigueur au jour de l'acte de vente, soit le 26 février 2014, était de 20 %.

Par suite de l'erreur matérielle contenue dans l'acte de vente du 26 février 2014, il convient de rectifier la clause relative au prix de vente comme suit :

« Vente consentie et acceptée moyennant le prix principal TTC de 37 996,92 €, taxe sur la valeur ajoutée sur la marge comprise, s'appliquant au prix HT de 31 664,27 € et à la TVA sur la marge de 6 332,65 € ».

Suite à l'exposé de M. Sylvain WALTISPERGER, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, après délibération :

Prend acte de cette modification et charge M. le Président ou son représentant de signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

12. Vente de l'ancien dépôt militaire à Blodelsheim

Rapporteur : M. François BERINGER, Président.

En 2006, la communauté de communes a racheté au Ministère de la défense l'ancien dépôt militaire de 6 hectares, situé dans la forêt de la Hardt à Blodelsheim. Depuis ce terrain a été loué à l'écurie Helmlinger pour un loyer de 12 000 € par an.

Le locataire a réalisé des aménagements conséquents en vue de réaliser un haras.

La première tranche des travaux engagés est de l'ordre de 500 000 €. Un permis de construire a été déposé. Les clauses de départ du bail étant respectées par le locataire, la communauté de communes envisage, après avoir réceptionné l'avis de France Domaines, de vendre le terrain à son prix d'achat soit 55 100 € à l'écurie Helmlinger.

Le conseil communautaire prend acte de ces informations.

13. Tourisme : signature d'une convention avec le Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon pour la création d'une carte touristique

Rapporteur : M. Sylvain WALTISPERGER, Vice-président.

Pour rappel, sous l'égide du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon (PRVGB) et en collaboration avec les autres communautés de communes du territoire (Région de Guebwiller et Centre Haut-Rhin), une étude de stratégie touristique a été menée de 2012 à 2013.

Ce travail a permis d'effectuer un diagnostic touristique à l'échelle du PRVGB, de définir des grandes orientations à suivre ainsi qu'un plan opérationnel d'actions organisées autour de 3 grands thèmes :

- Axe 1 : le développement d'une offre touristique et de loisirs innovante
- Axe 2 : la valorisation et la qualification de l'offre
- Axe 3 : la gouvernance, une nouvelle organisation touristique du territoire.

Une des premières actions visant à valoriser l'offre touristique du territoire (axe 2) consiste en la refonte de la carte touristique du PRVGB réalisée en 2008 sous la forme d'une *Rollmap* déclinée en version trilingue.

L'Office du Tourisme de Guebwiller Soultz et des Pays du Florival et le PRVGB pilotent la réalisation de la *Rollmap*.

La conception est assurée par l'entreprise spécialisée ACTUAL de Saint Julien-les-Villas (23) pour un coût estimatif de 12 131,34 € TTC. Son financement est assuré par le PRVGB et subventionné par le Conseil Général du Haut Rhin à hauteur de 4 500 €.

Les frais d'impression de la *Rollmap* seront par contre pris en charge financièrement par les communautés de communes partenaires ou leur Office de Tourisme au prorata du nombre d'exemplaires commandés.

Il est proposé de conclure une convention avec le PRVGB pour la création de la *Rollmap* et de commander 4 000 exemplaires pour le compte de la communauté de communes.

Suite à l'exposé de M. Sylvain WALTISPERGER, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Approuve le projet de création d'une *Rollmap* ;

Valide l'impression de 4 000 exemplaires pour le compte de la communauté de communes, ce qui représente un montant maximum de 700 € TTC ;

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2014 ;

Autorise le Président ou son représentant à signer la convention à intervenir et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

14. Petite enfance : construction d'un nouveau multi accueil à Munchhouse

Rapporteur : M. François BERINGER, Président et M. Cédric LEPAUL, Vice-président.

Par délibération du 26 septembre 2011, le conseil communautaire a autorisé l'amélioration de la fonctionnalité, la mise aux normes et l'agrandissement des multi accueil Pirouette à Fessenheim et Papouille à Munchhouse jusqu'au lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre.

En 2012, le projet localisé à Fessenheim a débuté par l'acquisition du terrain d'assiette de l'opération et le choix du maître d'œuvre. Ensuite, la phase des travaux a duré 2 ans sans rupture de service puisque les jeunes enfants et le personnel ont été accueillis dans les locaux de l'atelier municipal de Blodelsheim. Le chantier a été réceptionné et le bâtiment agrandi a pu ré-ouvrir ses portes le 5 mai 2014.

En ce qui concerne le second projet localisé à Munchhouse, il a été décidé de confier à l'ADAUHR une étude d'aide à la décision dont le rendu a été fait en mai 2013. Pour mémoire, plusieurs solutions s'offrent à la communauté de communes, à savoir :

1. L'extension du bâtiment existant (projet idem que celui localisé à Fessenheim) ;
2. Le réemploi des locaux de l'école élémentaire de Munchhouse plus vastes et libérés avec la construction d'un nouveau groupe scolaire et périscolaire communal ;
3. La construction d'un nouveau multi-accueil sur le futur site du groupe scolaire et périscolaire de la commune de Munchhouse.

Aussi, il est proposé de construire un nouveau multi-accueil intercommunal (solution 3) sur le futur site du groupe scolaire et périscolaire de la commune de Munchhouse et de mener ces deux opérations de compétences différentes en commun.

L'article 2-II de la loi du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage, complété dans sa rédaction par l'ordonnance 2004-566 du 17 juin 2004, organise un dispositif de co-maitrise d'ouvrage qui consiste en la possibilité pour plusieurs collectivités publiques intéressées par une même opération de travaux de désigner, parmi elles, un maitre d'ouvrage unique chargé d'exercer les compétences de la maîtrise d'ouvrage.

L'unicité du projet architectural, la complémentarité des ouvrages, l'existence de partie communes et la répartition de la jouissance des biens justifie pleinement cette procédure.

La présente délibération annule et remplace la délibération du 30 septembre 2013 autorisant la réalisation des études et travaux sous maîtrise d'ouvrage déléguée du pôle scolaire – enfance – jeunesse de la commune de Munchhouse et annule, de fait, la convention de mandat n°03/2013.

Le bâtiment actuel du multi-accueil sera mis en vente après estimation de France Domaine.

Pour ce faire et dans l'immédiat, la communauté de communes va lancer une consultation pour retenir un assistant à maîtrise d'ouvrage commun à cette opération lequel réalisera le programme des travaux.

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Décide d'être le maitre d'ouvrage unique pour la construction du pôle scolaire enfance-jeunesse à Munchhouse dans le cadre de la co-maitrise d'ouvrage pour un montant total des travaux de 5 920 000 € HT ;

Dit que le coût du projet du nouveau multi-accueil relevant de la seule compétence intercommunale doit correspondre au décompte financier de l'extension du multi-accueil réalisée à Fessenheim (de l'ordre de 560 00 € TTC) auquel se rajoute le bénéfice de la vente du bâtiment actuel du multi-accueil en cours d'estimation par France Domaines ;

Sollicite la commune de Munchhouse pour la cession à l'euro symbolique du terrain d'assiette correspondant à l'emprise du projet du nouveau multi-accueil relevant de la

seule compétence intercommunale sur la parcelle du futur pôle scolaire - enfance - jeunesse ;

Autorise le dépôt des demandes de subvention auprès des différents partenaires (Etat, Région Alsace, Conseil Général du Haut-Rhin, CAF du Haut-Rhin...) pour la construction pôle scolaire-enfance-jeunesse à Munchhouse.

Autorise M. le Président à signer tous les documents y relatifs et notamment la convention de co-maitrise d'ouvrage n° 01/2014.

15. Attribution d'une subvention

Rapporteur : M. François BERINGER, Président.

L'amicale des sapeurs-pompiers de Rumersheim-le-Haut sollicite la communauté de communes pour une aide financière exceptionnelle. Cette association a organisé le 28 juin le rassemblement départemental des Jeunes Sapeurs-pompiers. Cette manifestation a regroupé environ 500 jeunes.

Il est proposé de soutenir financièrement l'association afin qu'elle puisse équilibrer le budget de cet événement et soutenir cette action de formation auprès des jeunes dans le but d'assurer la relève chez les sapeurs-pompiers.

Suite à l'exposé de M. François BERINGER, Président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Décide de verser une subvention de 1 000 € à l'amicale des sapeurs-pompiers de Rumersheim-le-Haut ;

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2014.

16. Remboursement aux communes de la participation aux syndicats des collèges : Attribution de fonds de concours

Rapporteur : M. François BERINGER, Président.

Il est rappelé que le versement d'un fonds de concours peut se faire sans lien avec une compétence exercée par la communauté de communes. Il doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement (sportif, culturel...) mais aussi voirie, réseaux divers... Le fonds de concours doit avoir donné lieu à des délibérations concordantes.

Il est proposé d'octroyer un fonds de concours au profit des communes membres correspondant aux remboursements des participations aux syndicats des collèges ou aux participations versées directement aux collèges pour les activités socio-éducatives.

Il convient donc d'accepter ce principe pour l'ensemble des communes membres, à savoir :

Commune concernée	Montant du fonds de concours
Blodelsheim	12 106,45 €
Fessenheim	18 731,14 €
Munchhouse	4 050,00 €
Hirtzfelden	7 394,12 €
Roggenhouse	4 249,09 €
Rumersheim-le-Haut	2 430,00 €
Rustenhart	5 731,97 €
Total	54 692,77 €

Suite à l'exposé de M. François BERINGER, Président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Décide d'attribuer aux communes membres au titre de l'année 2014 les fonds de concours tels que définis dans le tableau ci-dessus ;

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif ;

Donne pouvoir à M. le Président de signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

17. Convention nationale de l'Assemblée des Communautés de France (ADCF)

Rapporteur : M. François BERINGER, Président.

Une délégation d'élus et de techniciens se rendra à la 25ème Convention Nationale de l'ADCF qui se tiendra cette année à Lille du 8 au 10 octobre prochains.

Compte tenu de l'intérêt que présentent les travaux de l'Assemblée des Communautés de France dans le cadre de l'évolution actuelle de l'intercommunalité, il est proposé que le budget général prenne en charge les frais occasionnés (inscription, déplacement aller-retour entre Fessenheim et Lille, restauration et hébergement) pour Mme Agnès MATTER-BALP et MM. François BERINGER et Sylvain WALTISPERGER, élus membres du bureau communautaire, ainsi que Magali OBRECHT et MM. Thomas GRUNENWALD et Yannick SCHWEBEL, agents communautaires.

Le programme de la 25ème Convention de l'ADCF est disponible sur le site de l'association. Le thème de cette année est « Emploi, croissance, investissements : de nouvelles alliances territoires – entreprises ».

Suite à l'exposé de M. François BERINGER, Président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Autorise le déplacement de la délégation les 8, 9 et 10 octobre 2014 à Lille et la prise en charge des frais d'inscription, de déplacement, de restauration et d'hébergement pour la délégation des six personnes précitées ;

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif.

18. Ressources humaines

18.1 Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : M. François BERINGER, Président.

L'avis du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion est requis avant la suppression de postes par le conseil communautaire.

Ce dernier a été consulté et a émis un avis favorable en date du 29 avril 2014 pour la suppression à partir du 1er juin 2014 :

- d'un poste de rédacteur à temps complet (avis favorable n° S2014.19)
- d'un poste d'adjoint technique de 2^e classe à temps complet (avis favorable n° S 2012.20)
- d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet (avis favorable n° S2014.21)

Le tableau des effectifs ainsi modifié se compose au 1^{er} juillet 2014 comme suit :

Grade ou emploi	Effectifs budgétaires au 01.07.2014	Effectifs pourvus au 01.07.2014	Dont temps non complet	Dont temps partiels
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Directeur	1	1		
Attaché principal	1	0		
Attaché territorial	2	2		
Rédacteur territorial	3	3		1
Adjoint administratif principal	1	1		
Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe	0	0		
Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	2	1		
FILIERE ANIMATION				
Adjoint d'Animation 2 ^{ème} classe	1	0		
FILIERE TECHNIQUE				
Ingénieur territorial	1	1		
Agent de maîtrise principal	1	1	1	
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	2	2	1	
Adjoint technique de 2 ^e classe	0	0		
FILIERE SPORTIVE				
ETAPS de 1 ^{ère} classe	1	1		
Total général	16	13	2	1

L'effectif global des employés de la communauté de communes se compose de 13 agents, dont 11 ETP (équivalents temps plein). Deux agents sont en disponibilité : un adjoint administratif de 2^e classe depuis 2004, un adjoint d'animation de 2^e classe depuis 2012 (pour trois ans).

Suite à l'exposé de M. François BERINGER, Président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Adopte le nouveau tableau des effectifs ci-dessus.

18.2 Cadeau pour le départ d'un agent

Rapporteur : M. François BERINGER, Président.

Embauchée depuis décembre 2011 à la communauté de communes, Mlle Dorine FRICKER va prendre de nouvelles fonctions dans une entreprise locale le 13 août 2014.

Il est proposé de lui attribuer pour son départ un chèque cadeau d'une valeur de 150 €.

Suite à l'exposé de M. François BERINGER, Président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Décide d'attribuer pour le départ de Mlle Dorine FRICKER un chèque cadeau d'une valeur de 150 € ;

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif.

18.3 Cadeau pour la naissance d'un enfant d'un agent

Rapporteur : M. François BERINGER, Président.

Le 26 mai 2014, M. Fabrice KRIEGER, agent de la CCER, est devenu père d'une fille prénommée Lila.

Il est proposé de lui attribuer pour cette naissance un chèque cadeau d'une valeur de 150 €.

Suite à l'exposé de M. François BERINGER, Président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Décide d'attribuer à M. Fabrice KRIEGER pour la naissance de sa fille un chèque cadeau d'une valeur de 150 € ;

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif.

19. Motion de soutien à la Brigade verte

Rapporteur : M. François BERINGER, Président et M. Henri MASSON, délégué communautaire.

M. le Président explique qu'une motion est proposée pour soutenir la Brigade verte. Le texte a été transmis à toutes les communes.

Il passe la parole à M. Henri MASSON, délégué communautaire et Président de la Brigade verte.

Créé en 1988, le Syndicat Mixte de Gardes Champêtres Intercommunaux, dit « Brigade Verte », regroupe des communes du Haut-Rhin, le Conseil Général ainsi que, le cas échéant, des syndicats de communes et des communautés de communes. Ces gardes champêtres sont placés sous l'autorité juridique des maires.

Le Sénat a adopté, en première lecture le 16 juin 2014, une proposition de loi permettant de fusionner, dans un même cadre d'emplois, les agents de police municipale et les gardes champêtres pour créer une police territoriale qui assumerait toutes les missions confiées aujourd'hui aux uns et aux autres.

Le devenir de la Brigade verte est mis en danger par cette proposition de loi.

Aussi il est proposé au conseil communautaire de débattre sur la motion de soutien à la Brigade verte suivante :

Nous, les élus de la communauté de communes Essor du Rhin, conscients des exigences inhérentes aux différents pouvoirs de police du Maire et soucieux du devenir de la Brigade Verte mis en danger par la proposition de loi des sénateurs François PILLET et René VANDIERENDONCK, adoptée au sénat en première lecture le 16 Juin 2014,

Réaffirmons solennellement à l'heure des nombreuses réformes institutionnelles :

- Notre indéfectible attachement à cette police de proximité dont le fonctionnement a fait ses preuves depuis 25 ans par sa capacité d'adaptation aux diverses missions confiées et par sa disponibilité au service des élus et de la population des 314 communes haut-rhinoises qu'elle sert.
- Notre volonté de pérenniser la Brigade Verte afin de mettre en avant un service public de qualité, précurseur dans la mutualisation de ses matériels et de ses effectifs, modèle d'une généralisation à l'ensemble du territoire national.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité la motion ci-dessus.

20. Divers

Réforme territoriale : le projet de loi qui porte notamment sur la répartition des compétences entre collectivités locales et sur des intercommunalités d'un seuil minimal de 20 000 habitants d'ici la fin 2016 (sauf exception en montagne et pour les territoires peu peuplés), sera soumis au Sénat à partir du mois d'octobre.

M. le Président indique que des rencontres sont organisées avec les EPCI voisins.

Conséquences de la Loi ALUR du 24 mars 2014 :

1. **Instructions du permis de construire :** à compter du 1^{er} juillet 2015, les communes dotées d'un POS ou d'un PLU, membres d'un EPCI de 10 000 habitants ou plus, ne pourront plus bénéficier des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme. Pour l'heure, la CCER n'a pas à pallier ce transfert de compétence.
2. **PLU intercommunal :** une réflexion est à envisager quant à la volonté de le mettre en place. Dans tous les cas, le délai maximum pour transformer les POS existants en PLU est fixé au 26 mars 2017, sous peine de caducité (3 communes concernées), et la mise en conformité des PLU approuvés avant 2012 avec la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 doit être effectuée pour le 1^{er} janvier 2017 (3 communes concernées). 1 commune du territoire ne dispose d'aucun POS, ni PLU.

D'après l'ADAUHR, il n'est pas possible que l'ensemble des procédures puissent être achevées, commune par commune, dans les délais fixés, car les capacités en matière de bureaux d'études spécialisés ne sont pas suffisantes. En outre, la durée de ce type de procédure, de l'ordre de 2 ans est à prendre en compte.

Il est à préciser que la mise en place du PLUI ne dessaisirait pas le Maire de sa compétence en matière de délivrance des permis de construire.

Toutes ces questions seront abordées au SCOT RVGB lors d'une prochaine réunion entre présidents et DGS des EPCI membres le 16 juillet prochain.

CNPE de Fessenheim : la prochaine rencontre avec le délégué interministériel à la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim aura lieu le 9 juillet à Colmar.

Le gouvernement étudie la possibilité de faire intervenir deux mécanismes :

- Une compensation des pertes fiscales liée à la fermeture d'un établissement exceptionnel sur un territoire via la loi de finances 2015
- Un plan de revitalisation économique du bassin d'emploi au sens large à travers un volet Fessenheim dans le prochain plan Etat-Région.

Le dossier de création d'une piste cyclable reliant le site du CNPE de Fessenheim à la piste existante reliant la commune au pont de la Hardt est en sommeil depuis 2011. La question de le réactiver est posée. EDF et le conseiller général M. Michel HABIG y seraient favorables.

Communication intercommunale : la commission communication réunie le 19 juin 2014 propose d'adopter une nouvelle stratégie de communication intercommunale articulée autour de l'édition de tracts mensuels (feuillet A4) distribués en même temps que les flashes infos communaux et comportant des informations pratiques et un agenda, la production de cahiers trimestriels thématiques (environnement, économie...) et l'édition d'un magazine annuel retraçant le bilan de l'activité intercommunale de l'année écoulée.

Calendrier des prochaines réunions du bureau et du conseil communautaires :

21 juillet : bureau à 18 h
25 août : bureau à 18 h + conseil à 20 h
15 septembre : bureau à 18 h
29 septembre : bureau à 18 h + conseil à 20 h
13 octobre : bureau à 18 h
27 octobre : bureau à 18 h + conseil à 20 h
10 novembre : bureau à 18 h
24 novembre : bureau à 18 h + conseil à 20 h
15 décembre : bureau à 18 h + conseil à 20 h

Le conseil communautaire prend acte de ces informations.

M. Etienne SIGRIST : demande l'état d'avancement du dossier de construction de hôtel d'entreprises à Fessenheim. M. Sylvain WALTISPERGER, Vice président chargé de l'économie et du tourisme, fera prochainement un point sur la situation.

M. Claude BRENDER : s'interroge sur la pertinence de porter par la CCER l'investissement immobilier de ce futur équipement. Des opérateurs privés existent. Il cite Alsabail avec qui la CCER était déjà en relation pour ce projet. Il propose le réexamen de leurs conditions d'intervention.

Il demande au Président de faire le compte-rendu de la rencontre qu'il a eu avec le collectif « sauver la piscine ». M. le Président indique qu'il a fait part de son sentiment personnel aux membres du collectif, à savoir que le contexte actuel de fermeture du CNPE de Fessenheim impose à la CCER le gel du dossier de construction et de gestion d'une nouvelle piscine intercommunale.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président remercie le personnel qui a préparé cette réunion et clôt la séance à 23 h 00. Il invite les personnes présentes au verre de l'amitié.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 12 mai 2014
2. Communications – informations (Rapports d’activité 2013 CCER & Ruche, FPIC, BP 2014...)
3. Compte rendu des actes accomplis par le Président dans le cadre de ses délégations permanentes
4. Commission Locale d’Information et de Surveillance (CLIS) : désignation d’un représentant
5. Mission Locale Jeunes : désignation d’un représentant
6. Association de la Maison de la Nature du Vieux Canal : désignation d’un représentant
7. Association des Maires du Haut Rhin (AMHR) : désignation de deux représentants
8. Modification des statuts communautaires
9. Gestion des déchets :
 - 9.1 Agence Départementale de la Maîtrise des Déchets (ADMD) : Approbation des nouveaux statuts et désignation d’un délégué
 - 9.2 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d’élimination des déchets : Année 2013
10. Admissions en non-valeur
11. Zones d’activités intercommunales : vente de terrain - Délibération rectificative
12. Vente de l’ancien dépôt militaire à Blodelsheim
13. Tourisme : signature d’une convention avec le Pays Rhin-Vignoble Grand Ballon pour la création d’une carte touristique
14. Petite enfance : construction d’un nouveau multi accueil à Munchhouse
15. Attribution d’une subvention
16. Remboursement aux communes de la participation aux syndicats des collèges : Attribution de fonds de concours
17. Convention nationale de l’Assemblée des Communautés de France (ADCF)
18. Ressources humaines
19. Motion de soutien à la Brigade verte
20. Divers

Prénom / Nom	Qualité	Procuration	Signature
M. François BERINGER	Président	---	
Mme Sandrine BLONDEAU	Conseillère communautaire	---	
M. Claude BRENDER	1 ^{er} Vice Président	---	
Mme Christine GANTNER	Conseillère communautaire	---	
M. Frédéric GOETZ	2 ^e Vice Président	---	
M. Jérôme HEGY	Conseiller communautaire	---	
M. Mario HEGY	Conseiller communautaire	---	

Prénom / Nom	Qualité	Procuration	Signature
M. Philippe HEID	Conseiller communautaire	---	
Mme Liliane HOMBERT	Conseillère communautaire	---	
Mme Marie-Jeanne KIEFFER	Conseillère communautaire	---	
M. Cédric LEPAUL	3 ^e Vice-président	---	
M. Jean-Louis LIBSIG	Conseiller communautaire	---	
Mme Agnès MATTER BALP	Conseillère communautaire	---	
M. Henri MASSON	Conseiller communautaire	---	
M. Florent OTT	Conseiller communautaire	---	
M. Etienne SARTORIO	Conseiller communautaire	à Mme Liliane HOMBERT	Liliane Hombert :
M. Thierry SCHELCHER	Conseiller communautaire	---	
M. Etienne SIGRIST	Conseiller communautaire	---	
Mme Sonia WALTISPERGER	Conseillère communautaire	---	
M. Sylvain WALTISPERGER	4 ^e Vice-président	---	